



Fédération PSTE



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

DECLARATION PREALABLE AU CHSCT-MINISTERIEL DU 25 SEPTEMBRE 2019.

Monsieur le Président,

A l'ordre du jour de cette réunion figure un point relatif à l'information du Comité sur « l'étude d'impact » que vous avez commandité dans le cadre de la réforme territoriale de l'Etat.

La question qui reste aujourd'hui toujours en suspens est de savoir sur quel projet ? Celui du Premier Ministre, celui du Ministère de l'Intérieur, ou un autre ?

Nous ne pouvons, à regret, espérer être informé sur l'impact du projet du Ministère du Travail, car celui-ci n'existe pas !

Sauf, à nous annoncer qu'un schéma organisationnel a été, depuis le CTM du 16 juillet dernier, déterminé ? Nous en doutons...

Car le Ministère du Travail semble « **bien faible** » face à la détermination des Préfets à vouloir imposer leurs projets d'organisation.

Analyser l'impact d'une réforme territoriale sans en connaître les contours précis, sans qu'on connaisse les schémas d'organisation cible ?

Sans surprise, le rapport SECAFI ne répond pas à cette commande impossible à honorer.

Pour autant, on aurait tort de ne pas lire ce rapport et de ne pas en tenir compte. Car il recense le ressenti et les inquiétudes des agents. Et ce ressenti recoupe les remontées terrain que nous avons constatées. Il fait apparaître clairement des risques qu'il est indispensable d'analyser et de prévenir. Dans une situation sociale déjà très dégradée, les inquiétudes, la perte de sens, la lassitude des agents font courir des RPS certains.

Cela s'ajoute au malaise déjà existant : baisse des effectifs, exigences accrues quant à l'atteinte des objectifs sans que les moyens nécessaires soient en corrélation, et, pour ce qui

concerne spécifiquement l'Inspection du Travail : arrêt du PTE, désorganisation constante liées aux intérim et aux suppléances, absence de vision pérenne sur les enjeux stratégiques...

Il ressort à minima et de manière évidente du « rapport SECAFI » et de nos propres remontées terrain, que les agents ont besoin d'informations, d'explications.

Cette information doit porter sur le devenir des missions et le déroulement de carrière.

Nous attendons que la DRH le reçoive ce message 5 sur 5 : il y a un important travail d'explication et de pédagogie à faire auprès des agents. Et ce travail devra partir des situations concrètes des agents.

L'évolution des emplois « sans mode d'emploi », c'est la situation actuelle, il faut en sortir et c'est urgent !

Nous attendons aussi d'avoir des informations plus précises sur les effectifs concernés et les missions concernées. De plus, les préfigurateurs qui vont être incessamment désignés ne devront pas travailler dans l'opacité. Et il faudra garantir qu'ils travaillent de manière coordonnée. Sur un même territoire, on a en effet pas moins de 4 préfigurateurs : sur les directions départementales, les SG commun, les services de la jeunesse et des sport, et les futures directions régionales.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Nous ne connaissons finalement que bien trop peu d'éléments sur les organisations cibles projetées mise à part à rappeler ce que prévoit la circulaire du 12 juin 2019.

Pourtant, après le CTM du 16 juillet, présidé par notre Ministre, le message paraissait clair : il faut avancer rapidement. Un plan d'accompagnement fait l'objet d'un dialogue avec les organisations syndicales et nous attendons que notre Ministre prenne ses responsabilités et s'engage afin de donner aux agents l'assurance que les résultats de ces négociations s'imposeront en région au corps préfectoral et seront effectives dans les territoires.

A ce stade, pour le SYNTEF-CFDT, les liens fonctionnels entre nos services doivent être préservés dans l'intérêt des agents et des usagers. Nous avons toujours été attachés au lien indispensable entre les missions d'inspection et les missions emploi. Nous craignons fortement que ce lien disparaisse et qu'ainsi le SIT, qui gardera sa ligne hiérarchique propre, soit complètement isolé. Et loin de nous rassurer, cette précision soulève nombre d'interrogations et de la suspicion quant à son avenir...

La situation de souffrance des services se retrouve à l'INTEFP, en crise depuis de nombreux mois voire de nombreuses années. Le CHSCT-M est enfin informé du travail menée par la délégation d'enquête paritaire créée le 17 avril dernier par le CTM, suite à un acte assimilable à une tentative de suicide survenu en date du 17 Février 2019.

Le SYNTEF CFDT tient à souligner la qualité du travail fourni, et la réactivité dont a fait preuve la délégation, preuve que le dialogue social et l'action paritaire peuvent aboutir à des actions constructives.

Nous avons été frappés par la situation de tension et de violence au sein de la promotion 2017 des IE : altercations verbales, à la limite des violences physiques, isolement de certains élèves, objet d'ostracisme et de mépris, les réactions de la direction de l'INTEFP n'ont pas toujours été à la hauteur de la gravité des faits...

Il est significatif à ce titre que le premier facteur de risque identifié par la délégation d'enquête est le « **conflit de valeurs** ». Sur ce conflit, des préconisations restent à définir. Sans doute la première préconisation consisterait à définir ce conflit, ou ces conflits ; on en parle mais on ne le définit pas, et ainsi ne pas avoir peur d'ouvrir le débat sur ce conflit et sur les identités professionnelles. L'INTEFP devrait être sur cette question majeure un lieu de débat ouvert.

Au-delà des facteurs déterminés par la délégation d'enquête ayant concouru aux faits en eux-mêmes, nous considérons que ce qui se passe au sein de cette promotion est malheureusement assez illustratif de ce que certains services vivent au quotidien. Clivages idéologiques, instrumentalisation des services, attaque par les éléments les plus radicalisés à l'encontre de ceux qui ne partagent pas leurs opinions, faiblesse de la réponse hiérarchique qui se contente de rappeler la règle sans en tirer pleinement les conséquences.

De manière générale, les préconisations de la délégation nous apparaissent adaptées, non seulement au cas individuel mais, et cela est induit par certaines actions, à l'ensemble de la promotion avec des perspectives pour les promotions futures. Nous pensons notamment aux conditions de vie à l'institut, à l'équilibre indispensable entre la vie scolaire et la préservation de la vie privée, rééquilibrer le planning de la scolarité, mieux expliquer les objectifs de certains projets tels celui en cours et appelé M42.

Il nous semble particulièrement indispensable de sécuriser la formation contre les influences extérieures, d'être clair dans ce qui est attendu d'un inspecteur du travail dans sa pratique professionnelle, clair aussi sur la déontologie.

Enfin, nous considérons comme indispensable de revoir le stage en entreprise, devenu une simple étude de thème dans une société. Il nous apparaît ainsi que l'organisation de ce stage selon les modalités passées étaient mieux adaptées. Nous attendons également à ce que ce qui peut être facteur de tensions soient solutionné et nous visons plus particulièrement le processus d'affectation qui chaque année génère des difficultés.



WWW.SYNTef-CFDt.COM

Vos représentants au CHSCT M de ce jour :

**NIKLAS VASSEUX (UD 075)
HENRI JANNES (UD 075)**